



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2017/3323

Subvention à la SAHLMAS de 2 900 000 euros en vue de la reconstruction de la nouvelle Résidence Autonomie Rinck à Lyon 2e - Approbation de la convention de financement correspondante - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015 - 3 - Programme n° 00001 - Opération 02083002

Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise

SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 SEPTEMBRE 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 28 SEPTEMBRE 2017

DELIBERATION AFFICHEE LE 5 OCTOBRE 2017

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETARE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme RIVOIRE (pouvoir à Mme BLEY), M. DAVID (pouvoir à Mme NACHURY), M. FENECH (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme BRUGNERA (pouvoir à M. CORAZZOL), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. RUDIGOZ (pouvoir à Mme REYNAUD), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme HAJRI)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BOUDOT

2017/3323 - SUBVENTION A LA SAHLMAS DE 2 900 000 EUROS EN VUE DE LA RECONSTRUCTION DE LA NOUVELLE RESIDENCE AUTONOMIE RINCK A LYON 2E - APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT CORRESPONDANTE - LANCEMENT DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AP N° 2015 - 3 - PROGRAMME N° 00001 - OPERATION 02083002 (DÉLÉGATION GÉNÉRALE AUX AFFAIRES SOCIALES, AUX SPORTS, À L'ÉDUCATION ET À L'ENFANCE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 6 septembre 2017 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Lyon gère un ensemble d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (Résidence Autonomie). Les bâtiments de trois de ces structures sont la propriété du CCAS, alors que les autres établissements ont été construits par la SA d'HLM pour l'Action Sociale (SAHLMAS), qui en est propriétaire.

Dès le courant de l'année 2008, le CCAS a entrepris l'élaboration d'un vaste programme de réhabilitation des bâtiments et locaux d'un ensemble de ces établissements d'hébergement.

Cette étude a été conduite en étroite concertation avec la Ville de Lyon, s'agissant notamment du financement de ce programme.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend l'enveloppe de rénovation des résidences de personnes âgées et le vote ou l'actualisation des AP, dont celle de l'AP n° 2015-3 « RPA Subvention CCAS et SAHLMAS 2015-2020 », programme 00001.

Par délibération n° 2017/2939 du 29 mai 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville, dont celle intitulée « RPA Subvention CCAS et SAHLMAS 2015-2020 », AP 2015-3, programme 00001.

La SAHLMAS réalise un nouvel ensemble immobilier sis 66 cours Suchet à Lyon 2^e, comprenant la reconstruction de la Résidence Autonomie Rinck, une résidence universitaire et les futurs bureaux du siège du CCAS de la Ville de Lyon.

La SAHLMAS sollicite l'attribution d'une subvention d'investissement de 2 900 000 € auprès de la Ville de Lyon pour un coût d'opération estimé à 7 507 860 € pour la Résidence Autonomie.

Les conditions et modalités de versement de la subvention sont formalisées par la convention jointe au rapport.

Cette subvention sera financée par affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3 – Programme n° 00001.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2017/2939 du 29 mai 2017 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 2° arrondissement ;

Où l'avis de la commission affaires sociales, solidarité, santé ;

DELIBERE

1. Une subvention d'équipement de 2 900 000 € est allouée à la SAHLMAS pour le financement de la reconstruction de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées Rinck, sis 66 cours Suchet à Lyon 2°. L'opération n° 02083002 sera financée par l'affectation d'une partie de l'AP n° 2015-3, Programme n° 00001.

2. La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et la SAHLMAS, est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme n° 00001, AP n° 2015-3, opération n° 02083002 et sera imputé sur la nature 20422, fonction 523 selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 1 740 000 euros en 2017 ;

- 1 160 000 euros en 2018.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Françoise RIVOIRE